

SOGECLAIR

Société Anonyme au capital de 3 204 901 Euros
Siège social : 7, avenue Albert Durand, 31700 Blagnac
335 218 269 R.C.S. Toulouse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 DECEMBRE 2022

Résultat des votes

Composition du bureau de l'Assemblée Générale Mixte :

Le bureau a été constitué par le Président Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'Administration (conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2022).

- ❖ Président : Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration
- ❖ Scrutateurs : Madame Anne Robardey et Monsieur Alexandre Robardey lesquels figurent parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société avait connaissance à la date de la convocation de l'Assemblée Générale
- ❖ Secrétaire : Madame Audrey Taillieu

Feuille de présence :

- ❖ Nombre d'actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance : 15
- ❖ Nombre d'actions et de voix des actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance : 2 213 881 actions représentant 4 164 593 voix

L'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration a été adopté selon les modalités ci-après.

Résolutions	Total des voix exprimées (voix pour et contre)	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée ¹	Voix pour		Voix contre		Abstentions	
				Nombre	% des voix exprimées ²	Nombre	% des voix exprimées	Nombre	% des voix ³
RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE									
1^{ère} résolution <i>Nomination de PKF-ARSILON</i> <i>Commissariat aux comptes</i>	4 164 593	2 213 881	69,08%	4 123 022	99,00%	41 571	1,00%	-	-
RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE									

¹ Ce calcul est effectué sur la base du nombre d'actions ayant le droit de vote (retenu dans le cadre du calcul du quorum), à savoir 2 213 881 actions.

² Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

³ Pourcentage total des voix dont disposent les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance.

2^{ème} résolution <i>Mise en harmonie des statuts</i>	4 164 593	2 213 881	69,08%	4 122 988	99,00%	41 605	1,00%	-	-
3^{ème} résolution <i>Modification de l'article 15 des statuts concernant le lieu de tenue des assemblées générales</i>	4 164 593	2 213 881	69,08%	4 122 988	99,00%	41 605	1,00%	-	-
4^{ème} résolution <i>Pouvoirs pour les formalités</i>	4 164 593	2 213 881	69,08%	4 164 593	100,00%	0	0,00%	-	-